



**Municipalité
de Saint-Robert**

*666, chemin de Saint-Robert, C.P. 150
Saint-Robert (Québec) J0G 1S0*

Le 6 août 2020

AVIS PUBLIC

Les réunions du conseil municipal ne seront plus à huis clos. Nous vous rappelons que le port du couvre-visage est obligatoire ainsi que les autres règles sanitaires si vous désirez assister à une séance.

Vous pourrez enlever le couvre-visage seulement lorsque vous serez assis et garder le silence. Lorsque vous quitterez le siège, vous devrez remettre votre couvre-visage.

Considérant que nous devons respecter la distanciation de 2 mètres, la quantité de personnes admise dans la salle est réduite.

Merci de votre collaboration.

Nathalie Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière